Erosion : le P'tit train de Saint-Trojan gagne une première manche

Pour des travaux de confortement de dune et de son activité, François Bargain est poursuivi pour infraction de grande voirie par les services de l'État. Retour sur un mois décisif pour sauver la saison touristique qui s'ouvre avec la Fête du mimosa en février.

'est une situation ubuesque à laquelle a dû faire face le gérant du P'tit train de Saint-Trojan depuis le mois d'octobre. Les tempêtes automnales ont sévèrement attaqué les abords tout proches des rails du célèbre train touristique. Alors, pour sauver l'ouverture de la saison, le patron a entrepris des travaux de confortement de la dune, à la suite du silence des services de l'État. Pris entre la sécurité de ses passagers et l'avenir à plus long terme de son activité sur cette partie du site, François Bargain, le gérant de l'entreprise saint-trojanaise, a risqué jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

La raison invoquée par la préfecture pour justifier l'infraction du responsable du P'tit train : la présence d'engins chenillés sur la plage, celle des pelleteuses qui ont retourné le sable et l'installation d'un ouvrage en bois, sans autorisation. « Je me bagarre pour l'activité du P'tit train dont la saison ouvre dans une poignée de semaines, pour ses sept salariés permanents, ses treize saisonniers et les heureux passagers mais pas pour braver l'État », revendiquait le chef de l'entreprise installée là depuis 60 ans, joint par téléphone à la mi-décembre.

40 000 € de travaux de protection

Début octobre, soit un mois avant les assauts de l'océan qui ont une fois de plus défiguré la



Les travaux litigieux.

pointe de Gatseau et ses abords, François Bargain sollicite la préfecture pour une autorisation de travaux dont le coût s'élève à 40 000 €. Ils consistent en la pose de pieux et le rajout de sable pour sécuriser la portion de rails menacée par la dune qui présente des signes d'effondrement. Des travaux qui, in fine, boucheront l'accès à la plage et impliqueront un détour de 300 mètres aux piétons. « Je n'avais pas d'autres choix pour contenir la dune », évoque le chef d'entreprise qui avait pris le soin de contacter, entre autres, « l'ONF, la mairie et la société Onet chargée du ramassage des déchets sur la plage » pour les modifications apportées.

Ce n'est qu'un mois après, début novembre donc, que les services de l'État lui



▶▶▶ notifient la réception de sa demande. Puis plus rien, excepté que les tempêtes ont fait tomber une partie de cette dune, notamment dans le virage qui conduit à la stèle commémorative du Débarquement de 1944, depuis le terminus. La sécurité du passage du train était donc en jeu.

Une semaine sous pression

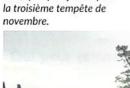
Le 1er décembre, François Bargain relance la préfecture quant à ses inquiétudes liées aux prochains forts coefficients de marées de l'hiver qui s'annonce et l'enjeu incertain qui plane sur la dune. Quatre jours plus tard, le sous-préfet de Rochefort lui interdit de lancer les travaux pourtant essentiels à la reprise de la saison du P'tit train. «Je n'avais que cinq mois pour les préparatifs d'ouverture de saison », soulignait le patron du P'tit train qui voit passer plus de 70 000 voyageurs par an.

Le représentant de l'État évoque alors la possibilité pour l'entreprise de prendre à sa charge l'entretien de l'enrochement de la digue toute proche puis de lancer sa demande de travaux. « Cette digue date du début des années 90 et pour laquelle aucun entretien n'a été effectué, est-ce une carence de l'État en raison de l'absence de désignation de gestionnaire sur celle-ci?», interrogeait le chef d'entreprise qui refusa alors la proposition de l'État : « Je ne suis pas propriétaire du site mais un simple usager, la réfection de la digue ne peut donc pas être du ressort de l'entreprise. Mon bail sur le site se termine dans cinq ans, je ne vois pas pourquoi j'aurais à prendre la consolidation de cette digue.»

L'intervention des services de l'État

Ce même 5 décembre, François Bargain donne son feu vert à l'entreprise qu'il a missionnée pour lancer ses travaux à 40 000 €. « C'est la même entreprise qui procède pour l'État à la coupe des arbres à la pointe de Gatseau », précise François Bargain. Puis tout s'enchaîne pour celui-ci. Dans la journée, l'Office national des forêts (ONF) vient constater le démarrage des travaux et en informe la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer, service de l'État) qui se déplace et dresse un procès-verbal pour « atteinte à l'intégrité du domaine public maritime naturel». La maire Marie-Josée Villautreix se rend elle aussi sur place à la demande de la sous-préfecture et lui demande de cesser les interventions sur le domaine public. Le 12 décembre, François Bargain reçoit un courrier de la préfecture lui indiquant son intention de saisir le tribunal administratif. Le sous-préfet l'informe dans la foulée qu'il encourt deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. L'étau se ressert.

«Je reste serein, j'assume mon intervention, je défendrai mon activité et je ne me laisserai pas faire », expliquait François Bargain. Le 29 décembre, les services de l'État réunissaient le chef d'entreprise, le président de la CdC et la maire de Saint-Trojan notamment. L'issue indique que l'entreprise Le P'tit train de Saint-Trojan va bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime pour un an. Le chef d'entreprise reste poursuivi selon la procédure de contravention de grande voirie. Quid du tracé du P'tit train en 2025 ? À suivre...



L'état de la dune proche des rails, quelques jours après



Mairie 05 46 76 00 30 Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h. Vendredi de 9h à 14h. Samedi de 9h à 12h Office de tourisme 05 En pratique 46 76 00 86 Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h et jeudi de 10h à 12h30 Poste Fermée Ordures ménagères Mardi Tri Samedi Bibliothèque Lundi et mercredi de 14h30 à 16h, jeudi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h, vendredi de 17h à 19h, samedi de 10h30 à 12h et de 14h30 à 17h Déchèterie Voir Le Château